



Accuser de viol sur mineur de moins de 15ans et mois 15ans

Par **toto73**, le **22/12/2009** à **14:59**

Bonjour, je viens sur ce forum pour demander une aide en effet depuis 2006 ma soeur m'accuse de l'avoir violer je n'ai rien fait de cela, je viens d'être mise en examen la juge me dit que je risque de passer en cour d'assise, et dit qu'elle va convoquer ma petite amie, donc mes questions sont :
- quand je regarde sur certains sites il est dit que la cour d'assise c'est pour les majeurs ou il y a la cour d'assise des mineurs lorsque on a plus de 16 ans moi j'avais 15 ans alors pourquoi me dit-elle cela ?
- la deuxième est ce que je peux faire quelque chose pour pas que mon amie soit convoquée et mise au courant ? j'ai peur de lui en parler, peur de sa réaction et quelle elle me croit coupable - j'ai aussi une 3ème question on m'a dit que vu que c'est une accusation si elle est vraie et à ce que j'ai entendu pas un éducateur ma soeur ne veut pas que j'aille en prison si je dit que elle dit vrai le juge pourrait ne pas me faire passer devant un tribunal, je n'ai rien fait mais ça fait 3 ans que ma soeur m'accuse et de ces histoires j'en ai marre je veux que l'on me laisse faire ma vie, alors est-ce que c'est vrai ?
merci de vos réponses